

*La suppression des inégalités salariales et
l'accompagnement des femmes et des hommes dans
leur parcours professionnel*

Action 4 :

**Bien accueillir les agents et les informer des possibilités
de déroulement de carrière et de mobilité**

Objectif poursuivi

- Informer les agents, notamment de catégorie C, au moment du recrutement et de l'entretien professionnel, des possibilités de déroulements de carrière (concours et examens professionnels) et de mobilité

Mesures

En s'appuyant sur l'expertise des centres de gestion en matière de concours, d'examens professionnels, de carrières et de mobilité :

- Concevoir/Remettre à chaque agent un livret d'accueil comprenant l'ensemble des informations relatives à la FPT et intégrant le volet Egalité professionnelle
- Elaborer, à l'attention des évaluateurs, un référentiel des conditions d'inscription aux concours et examens professionnels
- Mettre en place de façon périodique avec le concours des CDG des réunions d'information à l'adresse des agents :
 - Informer les agents des métiers existants et des compétences requises pour les exercer
 - Sensibiliser les personnels à la possibilité d'un changement d'activité
- Développer des entretiens personnalisés permettant de détecter des potentiels

Période de mise en œuvre
A partir de 2015